

PROGRAMME DE FORMATION

Comment utiliser les nomenclatures SERAFIN-PH dans les projets personnalisés

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

3.00 jour(s)
21:00 heures

Public

Tout personnel social ou éducatif des ESMS chargé de concevoir et mettre en oeuvre des projets personnalisés.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Présenter et définir les principes essentiels de la réforme SERAFIN-PH.

Utiliser les différentes nomenclatures issues de cette réforme.

Articuler les nomenclatures avec les outils tels que le projet personnalisé.

Programme

" • Présentation de la réforme SERAFIN-PH :

- Rappel du contexte législatif.
- Contexte et enjeux de la réforme.
- Impact sur le secteur médico-social et son financement.

• Description des nomenclatures :

- Présentation des différents blocs.
- Appropriation des nomenclatures.
- Articulation des nomenclatures avec les outils de la loi 2002-2.

• Mise en pratique des nomenclatures et de leur articulation avec :

- Les projets personnalisés
- D'autres outils (projets institutionnels, bilans,...)...
- La fiche monographique

"

Méthodes et supports

Apports théoriques. Exercices pratiques. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.